



Corti, u 25 di maghju di u 2020

Consultation du public relative à la prise de sept arrêtés du Conseil Exécutif de Corse relatifs à la création de 7 réserves temporaires de pêche

Objet : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement –
Synthèse des observations

Décision concernée :

La Collectivité Territoriale de Corse a été sollicitée pour la création de 7 réserves temporaires de pêche : A Manica, E Ventose, Puzzatelli, Vignali en Haute-Corse, Pozzi di Marmanu, Saint Antoine et Uccialinu et Val d'Ese en Corse-du-Sud.

Période et lieu de consultation :

Du 4 au 27 mars 2020 sur le site internet de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Synthèse des observations émises par le public :

A l'issue d'une période de mise à disposition du public d'une durée de 24 jours, ces projets d'arrêtés n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Observations émises par le public dont il a été tenu compte :

Sans objet

Le Directeur

Jean-Michel PALAZZI